



# Termes et conditions d'inscription à la formation ProPulse 2019-2020

## **Modalités d'inscription:**

Les inscriptions sont ouvertes du lundi 02-09-2019 au vendredi 06-09-2019 minuit pour les deux éditions ProPulse 2019-2020 (édition 3 et édition 4). La formation est accessible à toute personne sous contrat avec une Haute École de la Fédération Wallonie-Bruxelles – ou avec un Centre associé à une Haute École – durant l'année académique où la formation sera dispensée.

Le nombre de participant.e.s étant limité pour chaque module de formation (30 personnes max.), les inscriptions seront prises en considération par ordre chronologique de réception des formulaires d'inscription. Nous garantissons un minimum de 2 participant.e.s par institution et par édition ProPulse, sur la base de l'ordre d'arrivée des formulaires.

Le renvoi du bulletin d'inscription dûment rempli vaut engagement ferme et définitif de la personne à participer à la formation et acceptation des modalités en cas de désistement.

## **Conditions d'annulation:**

Sauf cas de force majeure, tout désistement doit être communiqué et justifié par écrit (e-mail ou courrier postal), au moins 15 jours avant la date effective du/des module(s) concerné(s). Toute personne absente peut proposer qu'un.e collègue la remplace le jour de la formation auquel il/elle ne peut assister, avec l'accord préalable de SynHERA.

Les modules de formation ne totalisant pas un nombre suffisant de participants sont susceptibles d'être annulés par les organisateurs.

## **Confirmation d'inscription:**

Une confirmation de l'organisation des différents modules du programme ProPulse vous sera envoyée par e-mail au plus tard 1 semaine avant le premier jour de la formation.

Quelques jours avant chaque module de cours, une confirmation est adressée par e-mail aux participants, reprenant les modalités pratiques d'organisation du module concerné.